

## « Les financements sur projets ne financent pas suffisamment l'hébergeur » (Alain Beretz à News Tank)

Paris - Publié le mercredi 1 mars 2017 à 16 h 30 - Essentiel n° 88221

« La recherche doit s'envisager à coûts complets. Il faut les connaître pour pouvoir, le cas échéant, les facturer aux utilisateurs. C'est simple, transparent et c'est la norme internationale. C'est un fait que les financements sur projets ne financent pas suffisamment l'hébergeur, quel qu'il soit. Université ou organisme, ce n'est pas la question. La question est la prise en compte des coûts réels et il faut arriver à cela », affirme Alain Beretz, directeur général de la recherche et de l'innovation, à News Tank, en marge du colloque de la CPU le 01/03/2017.

Préparation du 9 PCRD européen, PIA 3, Alain Beretz fait le point sur les dossiers en cours. Au sujet du rapprochement entre la Dgesip et la DGRI, il affirme : « Le rapprochement entre la DGRI et la Dgesip découle encore de cette logique de fonctionnalité dont je vous parlais. Il s'agit d'un travail de transversalité, commun entre Simone Bonnafous et moi. Je ferai volontiers le rapprochement avec le travail autour de l'interdisciplinarité qui a lieu dans les universités. Ce rapprochement se fera sur des chantiers concrets. Ainsi des groupes de travail se réunissent pour définir une demi-douzaine de thèmes transversaux comme le doctorat ou encore la politique de site ».

### Alain Beretz répond à News Tank

Vous avez été nommé DGRI le 14/09/2016. En tant qu'universitaire qu'est-ce qui vous a surpris dans ce nouveau poste ?

Alain Beretz : Il s'agit d'un métier très différent de celui de président d'université. J'ai découvert le fonctionnement du ministère, les personnels, qui sont d'une grande qualité, mais aussi certains organismes de recherche avec qui je n'avais jamais eu de contact.

Ma nomination en tant qu'universitaire à ce titre est symbolique car elle montre aussi la volonté de voir l'ESR comme un tout. Le ministère souhaite sortir de l'idée que la Dgesip s'occupe des universités et la DGRI des organismes de recherche.

Il faut entrer dans une logique de fonctionnalité : la Dgesip traite des aspects de formations et la DGRI de ceux de recherche, mais les deux directions ont beaucoup de sujets communs et travaillent ensemble dans la même direction.

« Il faut entrer dans  
une logique de  
fonctionnalité

## Colloque CPU : Alain Beretz développe sa vision de l'autonomie

Intervenant lors d'un débat sur l'autonomie des universités et le rôle de l'Etat, Alain Beretz déclare : « Le jacobinisme triomphant n'a jamais été ma tasse de thé mais nous sommes un service public national, il y a donc une nécessité de régulation de l'Etat. Toute la question est de réformer l'attitude de l'Etat mais aussi de réformer l'attitude de l'université dans leur rapport avec l'Etat. On a senti beaucoup de demandes de respiration par exemple sur les RH, je serais prêt à porter de bonnes propositions sur ce plan là. »

« L'autonomie demande des transferts de moyens de l'Etat vers les établissements. Si on vous transfère de l'autonomie on vous transfère le manque de moyens de l'Etat. L'enjeu est la soutenabilité financière et politique de l'autonomie. Il faut aussi développer "l'accountability" c'est-à-dire à la fois la responsabilité mais aussi la capacité à rendre compte et à exposer ce que l'on a fait. L'autonomie passe par de nouvelles techniques dans le rapport à l'Etat sur cette notion. Il faut quitter le contrôle a priori, lourd et compliqué, qui n'arrange personne. »

D'ailleurs dans la feuille de route de votre nomination il y a le rapprochement des deux directions. Comment avance ce sujet ? Simone Bonnafous, dont le départ de la Dgesip est annoncé, va-t-elle être remplacée ?

La volonté de départ de Simone Bonnafous est connue. Une direction intérimaire sera probablement mise en place dans l'attente des échéances politiques.



Ce rapprochement se fera sur des chantiers concrets

Le rapprochement entre la DGRI et la Dgesip découle encore de cette logique de fonctionnalité dont je vous parlais. Il s'agit d'un travail de transversalité, commun entre Simone Bonnafous et moi. Je ferai volontiers le rapprochement avec le travail autour de l'interdisciplinarité qui a lieu dans les universités. Ce rapprochement se fera sur des chantiers concrets.

Ainsi des groupes de travail se réunissent pour définir une demi-douzaine de thèmes transversaux comme le doctorat ou encore la politique de site. Il existe d'ailleurs déjà deux services communs entre les deux directions !

Mais ma feuille de route ne se limite pas à ce sujet. Il y a beaucoup d'autres chantiers moins visibles mais tout aussi intéressants.

## Un arrêté doctoral qui va « trop dans le détail » (Alain Beretz)

Lors du colloque de la CPU, Alain Beretz est interpellé sur l'exemple du nouvel arrêté doctoral, jugé trop rigide et trop détaillé par Pierre Mutzenhardt, président de la commission recherche de la Conférence. Le DGRI réagit : « L'arrêté doctoral était nécessaire car il portait une modernisation, mais il va trop dans le détail. Ceci dit, les établissements n'auraient peut-être pas été capables tout seuls de renforcer des règles simples, par exemple sur la durée du doctorat. Il y a eu des questions qui sont remontées au ministère sur des détails de composition de jury pour des détails... Pourquoi demander au ministère ? Pourquoi chaque université ne prend-elle pas ses responsabilités ? »

Il y a notamment le PIA 3 dont les AAP commencent à sortir. Que seront ces « écoles universitaires de recherche » ? Le nom en lui-même semble vouloir réconcilier toutes les fractures de l'ESR français....

Je n'étais pas un grand partisan de ce vocable, mais sur le PIA nous collaborons avec le CGL, même si l'initiative leur revient. Je préfère parler de filière de recherche et de formation d'excellence. L'idée reste la même, il s'agit de traduire dans notre langue et notre système le concept anglo-saxon de « graduate school ».

« Nous devons avoir  
une approche  
inclusive de l'excellence

Pour ma part, je pense que ces EUR doivent moins être de nouvelles structures que des filières, souvent appuyées sur un Labex et une école doctorale. Ceci dit, le PIA permet une certaine créativité et chacun montera son dossier comme il l'entend.

Notre travail à nous, à la DGRI, est d'assurer la cohérence du système. Je continue à penser que nous devons avoir une approche inclusive de l'excellence. L'excellence des uns peut entraîner le progrès des autres et nous ne sommes pas obligés de laisser des gens au bord de la route.

Les discussions autour de la définition du 9<sup>e</sup> PCRD sont en cours et le débat revient sur l'impact de la recherche, comment se positionne la France ?

Nous défendons des plans d'excellence pour une recherche « poussée par la curiosité », comme on le dit en anglais, plutôt que par ses applications. Si on fait bien la première, on fera bien la seconde. L'inverse n'est pas vrai. D'ailleurs Carlos Moedas, commissaire européen à la science, dit la même chose, ce qui est bien.

Il existe aussi des débats autour de l'ERC. Son président Jean-Pierre Bourguignon souhaite une indépendance plus grande et dit que l'on pourrait doubler le financement sans baisser la qualité des projets retenus...

« En Europe, 91 % de  
l'effort de recherche  
repose sur les nations

Sur la question de l'indépendance il faut mettre un bémol. Les Suisses et les Anglais veulent que l'ERC soit une organisation internationale hors de l'Europe. Ce n'est pas notre souhait. L'ERC doit rester au sein de l'Union européenne. Après la nature exacte des liens avec la Commission européenne peut être discutée.

La nature exacte des liens avec la Commission européenne peut être discutée.

En Europe, 91 % de l'effort de recherche repose sur les nations. Donc l'Europe ne vient qu'en complément pour apporter de la valeur ajoutée et de la créativité.

En tant que DGRI issu du milieu universitaire, comment voyez-vous l'évolution des relations entre les universités et les organismes de recherche autour des questions de gestion des UMR, des bourses, des brevets et des équipements communs ?

La recherche doit s'envisager à coûts complets. Il faut les connaître pour pouvoir, le cas échéant, les facturer aux utilisateurs. C'est simple, transparent et c'est la norme internationale. C'est un fait que les financements sur projets ne financent pas suffisamment l'hébergeur, quel qu'il soit. Université ou organisme, ce n'est pas la question. La question est la prise en compte des coûts réels et il faut arriver à cela.

Les universités et les organismes ne sont pas en concurrence, ils sont complémentaires. D'ailleurs sur le terrain les personnels savent travailler ensemble et le font très bien. Je crois que la force du système français c'est justement sa mixité. Mais chacun doit s'y retrouver selon ses investissements.

## Alain Beretz



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Etablissement public d'Aménagement Paris Saclay Membre suppléant du CA	Novembre 2016	Aujourd'hui
Institut national de la santé et de la recherche médicale Membre du CA	Octobre 2016	Aujourd'hui
MENESR Directeur général de la recherche et de l'innovation	Septembre 2016	Aujourd'hui
Université de Strasbourg Professeur de pharmacologie	1990	Aujourd'hui
Université de Strasbourg Président	Décembre 2009	Septembre 2016
League of European Research Universities Président	Mai 2014	Mai 2016
Inserm Chargé de recherche	1984	1990
Weizmann Institute of Science Post doctorat	Septembre 1980	Septembre 1981

Fiche n° 3632, créée le 05/05/14 à 09:00 - MàJ le 21/11/16 à 09:27

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »